

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE NERACVILLE
De
LAVARDACNombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 2

Procurations : 0

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 08 avril 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sebastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : AIROLA Anne-Sophie, LAMSSIRINE Samir, conseillers municipaux.

Absents non excusés : BARBARA Mathys

Procurations : /

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du CGCT.

BUDGET GENERAL DE LA VILLE AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO, Maire, après avoir approuvé le compte Financier unique de l'exercice 2025 présenté par M. Gilles FOUYSSAC, Vice-Président de la commission des finances,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	257 778,92
- un excédent reporté de :	364 024,26

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	621 803,18
--	------------

- un déficit d'investissement de :	402 628,53
------------------------------------	------------

- un excédent des restes à réaliser de :	90 000,00
--	-----------

Soit un besoin de financement de :	312 628,53
------------------------------------	------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	621 803,18
---	------------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	312 628,53
--	------------

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	309 174,65
--	------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	402 628,53
--	------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Ludovic BIASOTTO

